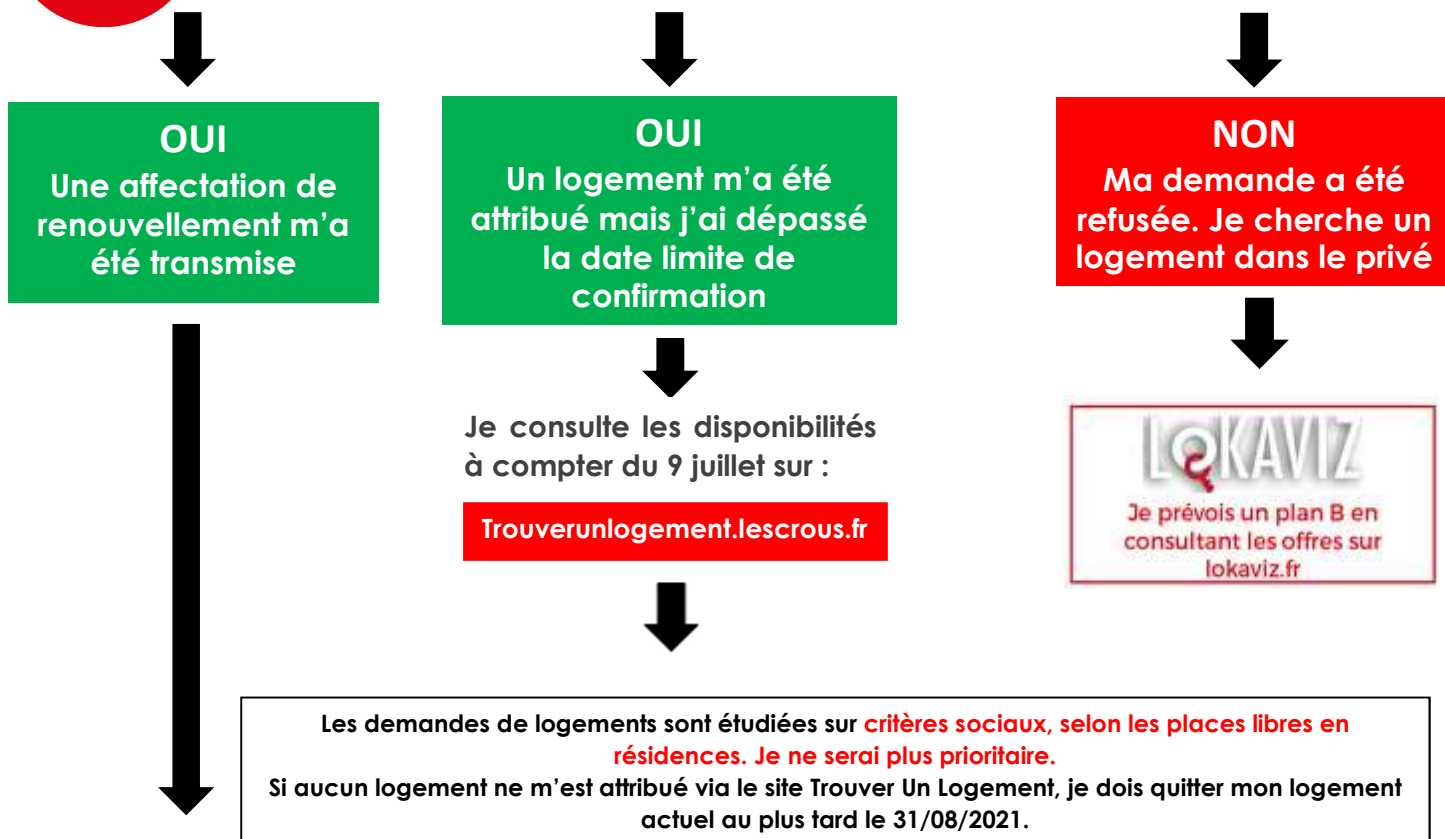




Renouvellement 2021/2022

Je saisis ma demande via Cité'U entre le 16/03 et le 15/05/2021

Je reçois une réponse par mail et SMS à ma demande de renouvellement (entre avril et juin) pour mon logement actuel :



Pour confirmer la réservation dans les délais indiqués et préparer mon entrée dans le logement :

1

En ligne via MesServices.etudiant.gouv.fr, rubrique Cité'U **sous 72 h** je confirme ma réservation.

Si je ne confirme pas dans les délais impartis, la proposition est annulée automatiquement et je perds le logement attribué. Aucun rattrapage ne sera possible.

2

Je consulte ma boîte mail (renseignée sur MesServices.etudiant.gouv.fr) et rassemble les documents demandés dans l'accusé de réception de paiement pour **mon dossier locatif à envoyer à la résidence sous 7 jours ouvrables, sous peine d'annulation de la réservation pour l'année 2021/2022.**

Au-delà du délai imparti, la réservation sera annulée et le logement proposé à un autre étudiant.

3

Lorsque mon inscription dans l'Enseignement Supérieur est enregistrée et au plus tard le 30/09/2021, je transmets mon certificat de scolarité 2021/2022 à la résidence pour finaliser mon dossier locatif.

